|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **REPUBLIQUE DU CAMEROUN** | C:\Users\Armand\Desktop\PROMOT VOGT\logo promot vogt.jpg | **REPUBLIC OF CAMEROON** |
| Paix - Travail –Patrie | Peace - Work -Fatherland |
| ---------------- | ---------------- |
| ASSOCIATION PROMOT VOGT | PROMOT VOGT ASSOCIATION |
| ------------------- | ------------------------ |
| SOLIDARITE-JUSTICE-DEVELOPPEMENT | SOLIDARITY-JUSTICE-DEVELOPPEMENT |

**COMMUNIQUE FINAL DU CONGRES ORDINAIRE DE PROMOVOGT TENU LE 30 DECEMBRE 2016 A BITENG YAOUNDE**

L’Association des Anciens Elèves du collège Vogt dénommée **PROMOVOGT** a tenu le 30 décembre 2016 à Biteng, son 1er congrès ordinaire conformément aux statuts.

C’était en présence d’une centaine d’anciens vogtois venus de tous les horizons, dont les représentants des diasporas Europe et Afrique, ainsi que ceux des villes du Cameroun, et d’un parterre d’invités. Sous un décor paré des plus belles couleurs aux soins de la camarade NGO MBILA SARA.

L’évènement a été particulièrement rehaussé par la présence de quelques anciens encadreurs du collège Vogt à l’instar de Mme MBARGA Heleine par ailleurs membre d’honneur, de M. BERAPA KAFUL et de M. MASSUMBUKO.

Les activités se déroulant en deux étapes dont les travaux du congrès et la lecture des bilans et perspectives, les points suivants ont été abordés conformément à l’ordre du jour :

1. La Prière d’ouverture dite par le camarade ancien vogtois, l’Abbé ABENA Thaddée par ailleurs Econome de l’Archidiocèse de Yaoundé ;
2. **Le mot d’ouverture des travaux par le Président de PROMOVOGT** ;
3. **L’Election du bureau du congrès** qui a abouti à la désignation des camarades : TETCHUING NOUNE Alain (Président de séance), Mélanie BETEBE (Vice-Présidente de séance) et NTINO OYONO Thérèse (Secrétaire de séance) ;
4. **L’examen des textes d’où il ressort les conclusions suivantes** :

* Sur la forme et la formulation de certaines dispositions, des modifications sont apportées aux statuts et au règlement intérieur ;
* Sur la qualité de membre, la disposition portant sympathisant est abrogée ;
* Sur l’assistance par main levée à l’occasion des évènements heureux, annonce sera faite un mois à l’avance en AG, et les recouvrements y afférents s’étendront sur 2 mois avec possibilité de prélèvement d’emprunt dans le fonds de solidarité pour les cas urgents ;
* Sur la position et la dénomination de l’organe statutaire des membres honorifiques, l’appellation Membres d’honneur est maintenue, ainsi que sa position en tant que 4ème instance statutaire après le congrès, l’AG et le Bureau exécutif ;
* Les attributions du Congrès comme organe suprême sont clarifiées et portent sur : la modification des textes, l’élection du bureau, l’adoption des bilans annuels et du plan d’actions.
* Sur la tenue du Congrès, le lieu de déroulement est le siège provisoire de l’Association fixé au collège Vogt, ou exceptionnellement tout autre endroit neutre choisi par l’AG. Le Congrès se tient au mois de décembre, et aux bons soins d’un comité ad hoc désigné lors de l’AG de juin pour l’organisation.
* Pour les besoins de financement des activités du Congrès, une nouvelle cotisation mensuelle de montants **2000 FCFA** pour les travailleurs et **500 FCFA** pour les étudiants et débrouillards, s’inscrit désormais dans les registres du Trésorier.
* Sur les forums d’échanges, leur existence ainsi que celle de la charte de discipline sont désormais consacrées par le Règlement Intérieur.
* Sur les représentants de la diaspora vogtoise, leur existence en tant que démembrement de PROMOTVOGT est également reconnue dans le règlement intérieur.
* Un pacte de solidarité appelée charte de solidarité vogtoise voit le jour dans les statuts. Cette charte est signée au moment du renouvellement des inscriptions et consacre une obligation morale de solidarité envers tout ancien vogtois sollicitant un service, dans tous les domaines d’activités et dans le monde entier. Cette charte est associée à l’annuaire électronique des anciens vogtois du monde.
* Un fonds de solidarité est désormais créé exclusivement pour l’entraide, avec pour vocation d’octroyer des prêts aux membres de PROMOTVOGT, en fonction des avoirs individuels et de ceux des avalistes, contre un taux d’intérêt mensuel de 2%.
* Le Fond de solidarité est constitué des avoirs de l’association ainsi que de l’épargne des membres, contre une rémunération au prorata des parts.

Après la phase consacrée aux travaux du congrès, le bureau de séance a passé le relai au Bureau en exercice pour la suite du programme, ponctuée par quelques intermèdes et articulée de la manière suivante :

1. **Le mot de bienvenue du Président aux invités** ;
2. **La présentation des membres d’honneurs** dont la représentation était assurée par Mme MBARGA Marie Hélène ;
3. **La présentation de la Genèse, de la vision et des objectifs de l’association** ;
4. **La présentation du rapport d’activités et du bilan financier** qui affiche un solde net de  **1 272 340 FCFA** en trésorerie.
5. **La présentation du plan d’actions 2017** **de l’Association qui envisage** :

* La diffusion des statuts et règlement intérieur de l’Association ;
* La signature du pacte de solidarité vogtoise ;
* La Conception et la mise sur pied d’un Système automatisé la base de données des anciens vogtois du monde ;
* La création d’une application PROMOTVOGT ;
* L’animation du site Internet de l’Association ;
* La conception et la création d’un album numérique regroupant les souvenirs des anciens vogtois du monde ;
* Un don de peinture au Collège Vogt ;
* Un don aux handicapés visuels ;
* Un Match de football contre l’AGERE (Anciens élèves du collège de la Retraite) à Nkolandom le 11 février 2017 ;
* Une excursion à KRIBI au mois d’août ;
* L’octroi des prêts aux membres dans le cadre du fond de solidarité.

1. **Le mot du représentant de la diaspora** qui a été dit par le camarade **FABO Magloire** :
2. **Le mot de la représentante des anciens vogtois du Littoral** dit par la camarade **NTINO OYONO Thérèse** qui a pour la circonstance remis l’enveloppe des contributions envoyées par les anciens vogtois de Douala ;
3. **La contribution intellectuelle du camarade FOUDA NGULI Chrisostome** qui a exhorté les anciens vogtois, à travers son discours sur l’éthique et le développement personnel, à être des modèles de notre société, dans nos milieux professionnels, dans nos foyers et dans nos familles respectives. De sorte que l’association des anciens vogtois PROMOTVOGT puisse constituer le creuset de l’exemplarité et de l’espoir, pour relever les défis qui interpellent notre temps.
4. **Les divers** au cours desquels les tours de réception des AG par les membres ont été ouverts aux volontaires. En l’absence d’un volontaire pour recevoir l’AG de janvier 2016, celle-ci se tiendra au collège vogt **le 14 janvier 2017 à 16h00** dans la salle des professeurs.

Après le récit d’un poème conçu pour la circonstance par le jeune camarade **Hervé NKOA**, le Président a procédé à la clôture des travaux, à la suite de quoi s’en sont suivies des accolades et réjouissances autour d’un buffet agrémenté par des airs de musique de fanfare et de d’orchestre, distillés par une improvisation de quelques camarades anciens musiciens du collège Vogt.